

C'EST SIMPLE COMME 1, 2 OU 3!

Renouvelez vos ordonnances :



AVEC LE SITE WEB

1



AVEC L'APPLICATION MOBILE

2



AVEC MON PLAN
RENOUVELLEMENT*

3

Plus d'informations au verso.

* Dans les succursales participantes seulement.

**Un message des pharmaciens-propriétaires
affiliés à  uniprix**

Les pharmaciens sont les seuls
responsables de l'exercice de la pharmacie.

C'EST SIMPLE COMME 1, 2 OU 3!

Pour renouveler vos ordonnances :



AVEC LE SITE WEB

- Créez votre dossier santé au www.uniprix.com.
- Ajoutez le service de renouvellement.
- Sélectionnez les ordonnances que vous souhaitez renouveler.

1



AVEC L'APPLICATION MOBILE

- Téléchargez l'application Uniprix sur votre cellulaire ou votre tablette.
- Créez votre dossier santé.
- Sélectionnez les ordonnances que vous souhaitez renouveler ou envoyez la photo de votre nouvelle ordonnance.

2



AVEC MON PLAN
RENOUVELLEMENT*

- Synchronisez et automatisez le renouvellement de vos ordonnances grâce à Mon plan renouvellement.
- Informez-vous pour savoir si ce service est offert à votre pharmacie.

3

Peu importe votre choix, vous n'aurez qu'à récupérer vos médicaments au comptoir.

Des questions ? Renseignez-vous auprès de l'équipe du laboratoire !

* Dans les succursales participantes seulement.

**Un message des pharmaciens-propriétaires
affiliés à  uniprix**

Les pharmaciens sont les seuls
responsables de l'exercice de la pharmacie.